



**MAIGNELAY
MONTIGNY**

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

N° 2026-2109-16

Conseillers en exercice 19

Présents 18

Votants 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15/09/2026

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260921-22SEP26_16-DE



Patrick VAUCHELLE
Maire
22 sept. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY- 60420

Séance du **21 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick VAUCHELLE, Maire.

Etaient présents :

Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, Mme GARANT Vanessa, M. DELAME Cédric, Mme RUDELIN Cindy, M. FLAMENT Florian, M. BLANGY Maxime, Mme AUDOUARD Martine, Mme GELLE Evelyne, M. LEPHAY Christian, Mme ROUSSEL Léa, Mme MALEVILLE Sophie, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, M. FIEVEZ Patrick, M. FERTE Augustin.

Pouvoir :

M. PICHON David pour M. BLANGY Maxime.

Secrétaire : Mme AUDOUARD Martine

Objet : **Recrutement d'agents recenseurs pour la campagne 2027**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
CONSIDERANT la nécessité de recruter des agents recenseurs pour assurer l'enquête sur la commune,

le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de recruter cinq agents recenseurs pour effectuer les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

FIXE une rémunération forfaitaire des agents recenseurs :
- Logement recensé : 4.00 €
à cela s'ajoute une rémunération spécifique pour :
- Séances de formation (2) 22.00 €
- Tournée de reconnaissance 50.00 €

Le Maire,
Patrick VAUCHELLE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible sur le site www.telerecours.fr



Publié le : 30/09/2026 13:41 (Europe/Paris)

Par : Mairie MM

https://www.intramuros.org/maignelay-montigny/documents_administratifs/60492